

**Secrétariat Général**

**Date :** 05 février 2015

**Référence :**

**Dossier suivi par :** Yoann VIGNER – Clara WANG

**Objet :** Bac S - EAT

**Madame Mireille RIOU CANALS**

Directrice Générale de l'Enseignement  
et de la Recherche  
DGER  
1 ter, avenue de Lowendal  
**75700 PARIS 07 SP**

Madame la Directrice Générale,

Vos services ont réuni, le 21 janvier dernier, un nouveau groupe de travail concernant la filière générale-scientifique dans l'enseignement agricole. Lors de ce groupe de travail, notre organisation a présenté ses propositions concernant les enseignements spécifique et de spécialité de cette filière. Par ce courrier nous souhaitons vous les préciser.

Tout d'abord, il nous semble indispensable que **l'enseignement de spécialité** soit conduit en pluridisciplinarité. Puisque son objet d'étude est l'agroécologie, nous ne souhaitons pas réduire cet enseignement à deux disciplines et nous proposons d'introduire 0,5 h par semaine d'éducation socio-culturelle (en lieu et place d'une demi-heure de biologie-écologie). L'introduction de cette troisième discipline permettrait ainsi (sans faire perdre à cet enseignement son caractère scientifique et sa dimension d'approfondissement de l'enseignement spécifique) de ne pas réduire l'agroécologie à la double performance environnementale et économique (ou à l'agriculture écologiquement intensive) mais d'introduire la performance sociale. L'ESC peut également introduire d'autres acceptions de la notion de territoire et dépasser la seule dimension de l'exploitation.

Concernant les études de cas, nous proposons que soit ajoutée l'indication que ces études soient menées à 3 niveaux d'échelle différents.

Pour ce qui est de l'épreuve terminale, les dysfonctionnements actuels nécessitent une note de service qui précise les éléments de fond et de forme de son organisation.

Nous sommes très interrogatifs sur l'intérêt de la mise en place d'un portfolio, notamment sur la capacité du jury à avoir le temps d'en évaluer la pertinence et la validité mais aussi sur le temps qu'aura le candidat de l'utiliser. Dès à présent, il nous semble important de revoir la grille d'évaluation en la précisant et en l'adaptant au nouvel enseignement (l'évaluation de la problématique doit y figurer, ainsi que l'évaluation de la pertinence de l'utilisation de ses documents par le candidat).

Les **TPE** sont aussi un élément important de ces enseignements. Nous proposons une réorganisation des volumes horaires disciplinaires, à savoir :

- 1h de biologie-écologie,
- 0,5h de STA,
- 0,5 de SESG.

En effet, il nous semble important d'instituer un pilote pour cette épreuve anticipée du baccalauréat. Cela doit être l'enseignant de biologie-écologie. Dans notre proposition nous souhaitons donc que l'heure non affectée le soit (pour partie à la biologie-écologie et pour partie aux STA), permettant un encadrement complet pour cette épreuve.

Pour ce qui est de **l'enseignement spécifique**, nous proposons, pour apporter plus de cohérence, de l'organiser (et de l'écrire) autour des 3 thèmes dits A, B, C (ressources, biodiversité et durabilité) et ce pour chacune des 4 matières qui composent cet enseignement (biologie-écologie, STA, SESG et histoire-géographie). Concernant les notions étudiées, la référence claire à l'agroécologie et à la lutte contre le réchauffement climatique nous semble essentielle.

Il faudrait également revoir la proposition de la partie du référentiel concernant l'histoire-géographie. Les thèmes d'étude pourraient alors être :

- des territoires de proximité à ménager (aménagement et préservation des milieux, développement local/DD),
- alimentation et territoire (agroécologie, signes de qualité - labels, AOC... -, production locale),
- histoire de l'alimentation (crises et peurs alimentaires - hier et aujourd'hui -, une histoire du repas, le fait alimentaire-mondialisation-transition alimentaire..., la notion de patrimoine alimentaire – UNESCO -).

De plus, nous considérons, à l'inverse du projet présenté par la DGER, que l'étude pluridisciplinaire et territorialisée d'une problématique ou d'enjeux particuliers constitue une modalité pédagogique tout à fait pertinente à mettre en œuvre par les enseignants des quatre disciplines. A ce titre, elle ne doit pas être supprimée.

Enfin, nous estimons, que cette proposition de modification **rate le cœur du problème de l'enseignement EAT** : elle n'introduit pas le moindre espace de pluridisciplinarité, pourtant spécificité majeure (avec l'enseignement d'écologie et d'agronomie) de la filière générale de l'enseignement agricole. En effet, l'absence de moyens pour cette réforme, l'absence de volonté de votre part de revenir sur la non attribution d'heures de groupe à effectif réduit pour la filière scientifique ne permettent ni en 1<sup>ère</sup>, ni en terminale la mise en place de séances de pluridisciplinarité. Cette situation empêche de rendre concrète l'existence d'un module par essence pluridisciplinaire (comme le programme l'évoque à plusieurs reprises). Nous vous demandons donc de revenir sur la Note de Service du 11 juillet 2011 qui empêche dans la plupart des établissements la mise en place d'heures de groupe à effectifs réduits et donc l'existence de la pluridisciplinarité.

Pour nous, ces éléments sont indispensables pour transformer au profit des élèves ces enseignements qui doivent porter efficacement le projet agro-écologique du Ministère.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire Madame la Directrice Générale, à notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public.

  
**Jean Marie LE BOITEUX**

Secrétaire Général SNETAP FSU

Copie à : Monsieur SCHNABELE - Monsieur LEVEQUE – Monsieur POUPELIN

